

DÉBATS mercredi 27 novembre 2013

# Une stratégie pour la place financière suisse

► Christian Lüscher

La stratégie politique de la Suisse doit poursuivre deux objectifs essentiels:

1. Assurer la stabilité juridique et économique du pays en faisant preuve d'anticipation, de prévisibilité et de maintien des conditions-cadres;
2. Promouvoir la compétitivité de la place financière suisse pour que les acteurs du marché ne se fassent pas imposer des normes plus contraignantes que celles prévalant chez leurs concurrents en termes d'accès au marché et d'obligations administratives.

A ces égards, il faut reconnaître que tant le Conseil fédéral que la Finma n'ont pas toujours soutenu la place financière, même si celle-ci n'a pas su non plus parler d'une seule voix (divergence d'intérêts).

S'agissant de la Finma, ses dirigeants ont ouvertement manifesté une position de principe selon laquelle elle n'avait pas pour rôle de promouvoir la place financière suisse, ni de veiller à sa compétitivité. C'est étonnant à double titre. D'abord parce que la loi sur la Finma évoque expressément la compétitivité de la place financière comme l'un des objectifs, certes indirect, à poursuivre. Ensuite parce que les autorités de régulation des places financières concurrentes comme Hongkong, Singapour ou le Luxembourg revendiquent qu'une de leurs missions est précisément de promouvoir la compétitivité de leur secteur financier au plan international.

Quant au Conseil fédéral, il donne parfois des signaux qui ne rassurent ni les acteurs ni les clients de nos instituts financiers. Ainsi, dans son projet mis en consultation en février 2013, il a proposé d'imposer aux banques des contraintes telles que les conseillers à la clientèle feraient pâlir de jalousie la police judiciaire elle-même, notamment sous l'angle du contrôle de la conformité fiscale. Dans ce domaine, il est évident que les clients des pays émergents se détourneraient de la Suisse, notamment au profit de Londres ou du Luxembourg qui, soit dit en passant, n'attendent que ça.

A cette stratégie fondamentalement malheureuse – et d'ailleurs largement dépassée – s'ajoutent d'autres mesures qui ont de quoi effrayer la clientèle. Deux exemples:

1. La proposition du Conseil fédéral d'accepter des demandes d'entraide administrative fondées sur des données volées, c'est-à-dire des informations qui sont directement le produit d'un crime ou d'un délit, même s'il est vrai que le Conseil fédéral semble avoir fait marche arrière sur cette bien vilaine intention;

2. La proposition du Conseil fédéral d'accorder aux directeurs cantonaux des Finances l'échange automatique d'informations interne, sur simple demande adressée aux banques et sans le moindre contrôle juridictionnel. Cette démarche a tant choqué qu'elle a provoqué le lancement d'une initiative populaire visant à l'inscription dans la Constitution du respect de la sphère privée financière. Il est à noter que la Conférence des directeurs cantonaux des Finances a déclaré qu'elle ne voulait pas d'une telle mesure, craignant l'arbitraire et admettant qu'elle mettrait en péril la confiance qui règne dans notre pays entre le contribuable et l'administration. Entre les lignes, on peut aussi imaginer que les autorités fiscales craignent d'être noyées sous des centaines de milliers de pièces bancaires qu'elles seraient incapables de traiter.

Ces diverses propositions du Conseil fédéral et la posture de la Finma tombent à un bien mauvais moment puisque la Suisse subit la pression exercée par des pays qui, sous le couvert de la morale, cherchent désespérément de nouveaux apports financiers pour rembourser leurs dettes abyssales.

On peut être inquiet de la signature par la Suisse de la convention de l'OCDE à propos de l'échange spontané ou automatique d'informations, non pas qu'il s'agisse d'un concept tabou, mais parce que rien n'indique encore qu'il sera compris et encore moins appliqué avec le même Swiss finish par des places financières concurrentes, ni que le règlement du passé fasse partie du «paquet». Au demeurant, la méthode consistant à céder d'abord (par exemple en signant une convention sur les successions avec la France dans l'espoir d'obtenir plus tard le règlement du passé, voire la résolution avec la France des problèmes de l'aéroport de Bâle-Mulhouse) est une mauvaise stratégie qu'il ne faut pas répéter.

Plus inquiétante encore, la mise en œuvre par l'Union européenne de la «Market in Financial Instruments Directive», appelée MiFID II. La révision de cette directive par l'Union européenne entraîne une très grave discrimination des Etats tiers (dont la Suisse) en matière d'accès au marché européen. Cette directive exige en effet que les banques des Etats tiers créent une succursale dans l'UE et que seule celle-ci ait le droit d'offrir des prestations aux clients de l'UE.

Une telle réglementation aura deux effets: d'une part, une diminution de la masse sous gestion pour les établissements suisses et un exode inéluctable de fonds; d'autre part, des délocalisations massives d'employés de banques de la Suisse, et en particulier de Genève, vers le Luxembourg et d'autres pays membres de l'UE.

Bien évidemment, il faut être lucide: la Suisse n'a aucun moyen de lutter contre la mise en œuvre de MiFID II, mais elle doit absolument trouver une solution

pour préserver, ou plutôt améliorer l'accès au marché européen.

Bref, bien que loin d'être catastrophique, le bilan politique en matière de stratégie financière n'est pas satisfaisant, et c'est encore sans compter l'accord conclu entre le Conseil fédéral et le «Department of Justice», qui représente un casse-tête et dont la mise en œuvre va coûter des sommes astronomiques à des banques à qui on demande encore d'envisager l'augmentation de leurs fonds propres!

La place financière a donc besoin d'une stratégie proactive et anticipatrice qui permette à notre économie d'assurer son avenir et la prospérité de notre pays.

En matière de législation interne, les solutions sont simples.

1. Tout d'abord, il faut attribuer à la Finma la mission de promouvoir la place financière suisse. Le parlement s'y attelle et la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a déjà accepté une initiative parlementaire en ce sens.

2. Il faut ensuite préserver la relation de confiance entre le citoyen, le monde économique et l'administration. Certains signaux ont pu inquiéter, mais les fiscaux cantonaux ont réagi avec sagesse. Et le peuple aura à s'exprimer sur l'initiative populaire concernant la sphère privée financière.

3. En outre, l'intention du Conseil fédéral de renoncer à accepter les demandes d'entraide administrative fondées sur des données volées est aussi rassurante.

4. Par contre, le Conseil fédéral n'a pas encore formellement renoncé à son projet de Weissgeldstrategie du mois de février 2013, alors même que celui-ci est totalement dépassé, notamment au vu des évolutions récentes en matière d'échange automatique d'informations. Il est dès lors essentiel que le Conseil fédéral, qui dit vouloir un marché financier fort, compétitif et contribuant à la prospérité du pays, cesse sa politique consistant à dicter des lois tatillonnes et qui imposent aux banques des devoirs et responsabilités qu'aucune autre place financière ne connaît. A ce sujet, la mise sur pied au mois de septembre 2013 d'un nouveau groupe d'experts comprenant des praticiens du monde de la banque, des assurances et des membres des associations faîtières rassure.

Sur le plan international, si les objectifs sont aisés à définir, les moyens pour les atteindre sont très complexes. Le premier objectif est connu de tous: il faut régler le passé. Rubik était une idée géniale, tombée au mauvais moment (élections allemandes).

Il n'empêche que nous avons deux accords Rubik (Autriche et Royaume-Uni) et que d'autres solutions sont parfaitement envisageables. Les négociations avec l'Allemagne et l'Italie vont reprendre. Avec la France, le dogmatisme semble empêcher toute solution, même si, à Bercy, la rotative à régulation tourne à plein régime. En dépit de ces difficultés, la Confédération doit décupler ses efforts pour trouver des solutions globales ou individuelles avec les pays européens. Parallèlement à l'objectif de règlement du passé, tout doit être mis en œuvre pour obtenir l'accès au marché européen. Dans ce domaine, il est

impérieux que le DFF et le DFAE œuvrent en étroite collaboration.

En effet, le DFAE doit trouver une solution sur la question institutionnelle, faute de quoi le DFF n'obtiendra pas un accord sur les services financiers, gage d'accès aux marchés. Le Conseil fédéral et la diplomatie doivent mettre sur pied un agenda très serré, sinon il sera trop tard et l'exode des fonds et des employés ira plus vite que les négociations et le vote du peuple, inéluctable, sur la question institutionnelle qui a beaucoup agité les politiciens cet été, notamment s'agissant des «juges étrangers».

Ce n'est qu'à ces deux conditions, régularisation du passé et accès aux marchés, que la Suisse doit entrer en matière sur l'échange automatique d'informations tel qu'il est voulu par l'UE ou l'OCDE. Le Conseil fédéral doit être très ferme sur ce point. Il doit d'ailleurs, moyennant le respect de ces deux conditions, être lui-même actif dans la définition des modalités de l'échange automatique d'informations au niveau international, pour être sûr qu'il soit compris et appliqué de la même façon par tous, notamment par le Royaume-Uni.

A défaut, la Suisse ne doit adopter l'échange automatique d'informations que lorsqu'il sera reconnu comme un standard international, voire mondial.

Jamais les autorités politiques n'ont eu une responsabilité aussi écrasante que ces dernières années dans un monde en mutation constante, après de nombreuses décennies vécues sans pression réelle de l'extérieur.

Si elles adoptent une stratégie à long terme et qu'elles s'y tiennent, elles permettront à notre place financière de continuer à jouer son rôle essentiel dans l'économie de notre pays, pour autant qu'on lui assure ce fameux «level playing field» sans lequel l'avenir serait bien sombre.

Le monde politique doit être optimiste pour la place financière, mais il doit se donner les moyens de l'être.

Conseiller national (PLR/GE),  
vice-président du PLR suisse

A lire demain, la contribution sur  
le même sujet du conseiller national Roger Nordmann (PS/VD)